

2008/416 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER SAINT-JEAN DE DIEU (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cet établissement de santé est administré par une commission de gestion au sein de laquelle la Ville de Lyon dispose d'un siège.

Je vous propose la candidature de Kamel SANHADJI pour représenter la Ville de Lyon. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville au Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu :

- Kamel SANHADJI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB